Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 073-200086882-20261015-202696-DE

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

Le quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERIEUX Jean-Pierre, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Nadine CASTILLON, Nadine KUZAY, Eric MARTINET, Cédric LARGE, Virginie TOURNIER, Delphine LAINÉ, Samira BOUKERCHE, Pierre DUBOSSON, Guillaume SETA, Catherine DEROO, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CHRISTOL, Pierre VERNEY.

Absent : Dominique SABATIER

Procurations : Christophe BOUTTE à Annie GONTARD, Elisabeth FAVERJON à Pierre VERNEY, Christelle ETIENNE à Virginie TOURNIER, David ATES à Jacky DONJON.

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	24	4	28

Date de la convocation : 09 octobre 2026

Monsieur Fabien GARCIA a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2026/96

OBJET : Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Le rapporteur : Jean-Pierre MERIEUX, Maire

L'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Les démissions des membres du Conseil municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département ».

Par courrier reçu le 28 septembre 2026 en Mairie, Madame Magalie BOITEL a manifesté sa volonté de démissionner de son poste de Conseillère municipale.

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral et dans le prolongement de la démission précitée, Madame Catherine PORA est devenue conseillère municipale compte tenu de sa position sur la liste « Nouvelle dynamique ».

L'installation de Madame Catherine PORA intervient donc en ce début de séance.

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Electoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** l'installation d'une nouvelle conseillère municipale en la personne de Madame Catherine PORA.
- **MODIFIE** le tableau du conseil municipal qui sera transmis en Préfecture.

Valgelon-La Rochette, le 15 octobre 2026.

Le secrétaire de séance,

Fabien GARCIA

Le Maire,

Jean-Pierre MERIEUX

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 073-200086882-20261015-202696-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai